



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le 21/08/2026
ID : 057-245700695-20260812-D2026_128_SI-AR

DECISION 2026-128

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de remplacement de la voûte d'éclairage et de mise aux normes du désenfumage pour le terrain de tennis à Cattenom,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux relatif au remplacement de la voûte d'éclairage du terrain de tennis à Cattenom est conclu avec la société SOPRASSISTANCE, 6 rue des Feivres - 57071 METZ, pour un montant de 36 890,00 € H.T., soit 44 268,00 € T.T.C. (TVA 20 %).

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 août 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

